

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

DEL2024_67

**Objet : Octroi d'une subvention au
Syndicat des Jeunes Agriculteurs des
Bouches-du-Rhône pour
l'accompagnement post-installation**

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 11 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, à dix-huit heures trente,
le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE
AGGLOMÉRATION, dûment convoqué s'est réuni au Centre Culturel
à Rognonas, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la
présidence de M. Jean-Marc MARTIN-TEISSERE.
Date de convocation du Conseil de Communauté : 5 avril 2024.

PRÉSENTS :

Pour la commune de Barbentane : M. Jean Christophe DAUDET, Mme Edith BIANCONE, M. Michel BLANC

Pour la commune de Cabannes : M. Gilles MOURGUES, Mme Josiane HAAS-FALANGA.

Pour la commune de Châteaurenard : M. Marcel MARTEL, Mme Solange PONCHON ; M. Éric CHAVET, M. Pierre-Hubert MARTIN, M. Jean-Pierre SEISSON, Mme Annie SALZE.

Pour la commune d'Eyragues : M. Michel GAVANON.

Pour la commune de Graveson : M. Michel PECOUT, Mme Annie CORNILLE, M. Jean-Marc DI FELICE

Pour la commune de Maillane : M. Éric LECOFFRE, Mme Frédérique MARES.

Pour la commune de Mollégès : Mme Corinne CHABAUD, M. Patrick MARCON.

Pour la commune de Noves : M. Georges JULLIEN, M. Pierre FERRIER.

Pour la commune d'Orgon : M. Serge PORTAL, Mme Angélique YTIER CLARETON.

Pour la commune de Plan d'Orgon : M. Jean-Louis LEPIAN, Mme Jocelyne COUDERC-VALLET.

Pour la commune de Rognonas : M. Yves PICARDA, M. Dominique ALIZARD

Pour la commune de Saint-Andiol : M. Daniel ROBERT.

Pour la commune de Verquières : M. Jean-Marc MARTIN-TEISSERE.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la commune de Châteaurenard : Adélaïde JARILLO (*donne pouvoir à Solange PONCHON*) ; Marie-Laurence ANZALONE (*donne pouvoir à Eric CHAVET*) ; Marina LUCINAIRIPETTI (*donne pouvoir à Marcel MARTEL*) ; Cyril AMIEL (*donne pouvoir à Jean-Pierre SEISSON*) ; Bernard REYNES (*donne pouvoir à Georges JULLIEN*) ; Sylvie DIET-PENCHINAT (*donne pouvoir à Serge PORTAL*).

Pour la commune d'Eyragues : Yvette POURTIER (*donne pouvoir à Michel GAVANON*) ; Eric DELABRE (*donne pouvoir à Patrick MARCON*).

Pour la commune de Noves : Edith LANDREAU (*donne pouvoir à Pierre FERRIER*) ; Christian REY (*donne pouvoir à Jean-Marc MARTIN-TEISSERE*).

Pour la commune de Rognonas : Cécile MONDET (*donne pouvoir à Yves PICARDA*).

Pour la commune de Saint-Andiol : Sylvie CHABAS (*donne pouvoir à Daniel ROBERT*).

EXCUSÉS :

Pour la commune de Cabannes : M. François CHEILAN.

Secrétaire de séance : M. PICARDA Yves

M. le vice-Président en charge du Développement Economique expose que le Syndicat des Jeunes Agriculteurs des Bouches-du-Rhône (JA13) a pour objet de défendre les intérêts des jeunes agriculteurs et des jeunes en phase d'installation, d'assurer le renouvellement des générations en agriculture, de proposer des idées novatrices pour l'agriculture et d'animer le territoire des Bouches-du-Rhône (JA13 compte 107 adhérents dans les Bouches-du-Rhône).

Depuis 2020, 5 jeunes agriculteurs de Terre de Provence sont accompagnés par ce syndicat.

JA13 sollicite, pour l'année 2024, une subvention d'un montant de 2 000 € pour leur action d'accompagnement post-installation des jeunes agriculteurs : suivi administratif, économique et socio-pratique, d'entretiens réguliers, de veille réglementaire et de diffusion d'informations.

La commission aménagement rural du 6 mars 2024 s'est favorablement prononcée sur l'octroi d'une subvention de 2 000 €.

Après exposé du rapporteur,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le budget primitif 2024,

VU la demande de subvention du Syndicat des Jeunes Agriculteurs des Bouches-du-Rhône (JA13),

VU l'avis favorable de la commission aménagement rural du 6 mars 2024 pour l'octroi d'une subvention de 2 000 € au Syndicat des Jeunes Agriculteurs des Bouches-du-Rhône (JA13) pour l'action d'accompagnement post-installation des jeunes agriculteurs,

CONSIDERANT la volonté de Terre de Provence de soutenir l'accompagnement des jeunes agriculteurs,

AYANT OUÏ l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

APPROUVE l'octroi d'une subvention de 2000 € au Syndicat des Jeunes Agriculteurs des Bouches-du-Rhône (JA13), pour l'exercice 2024, pour l'action d'accompagnement post-installation des jeunes agriculteurs.

AUTORISE la Présidente à signer l'ensemble des documents relatifs à l'octroi de cette subvention.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Membres en exercice : 42

Votants : 41

Votes pour : 41

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Fait à Eyragues, le 11 avril 2024

Pour Extrait Conforme,

La Présidente,
Corinne CHABAUD

